



## COMPTE RENDU CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX PAYS DU 17 MARS 2015

### **Collège Habitants :**

Présents : M. GILLES, M. GUILLAUME, Mme HUMBERT, M. LAGOURGUE, M. LASSIAILLE,  
Mme LOYER, Mme NONH, Mme PEYRET, Mme TOURIGNY

Excusé : M. SEMELYN

### **Collège élus :**

Présents : M. PERIDON, M. DELPUECH, Mme GILLES

Excusées : Mme LABORDE, Mme NICOLAS

### **Administration :**

Présente : Mme LACOMBE, Mme BOYER

- 1- **Validation du compte rendu de la réunion précédente**
- 2- **Devenir d'Intermarché Contact à l'Abreuvoir**

Mr Verthier qui était le gérant du commerce est parti. Le groupement des Mousquetaires a pris le relais, ce qui permet la poursuite des activités de ce commerce.

- 3- **Cheminement dans le parc de Chatillon**

Actuellement, le parc de Chatillon comprend des allées bétonnées qui s'arrêtent et laissent place à des cheminements en terre dans les espaces verts. Ces allées peuvent-elle être prolongées car elles sont régulièrement empruntées pour aller à l'école de la Tour d'Aleron ?

Ces allées bétonnées ont été réalisées il y a une vingtaine d'années pour amener vers les arrêts de bus (arrêt de bus de la place Saint Jean notamment). Elles ne seront pas prolongées dans le parc de Chatillon, d'autres cheminement étant possible par la rue pour aller jusqu'à l'école.

L'intérêt est de préserver les espaces verts. Si des aménagements y étaient réalisés, les 2 roues risqueraient d'utiliser ces nouvelles allées et d'autres nuisances apparaîtraient.

- 4- **Problèmes divers de stationnement :**

**\* Concernant le stationnement de camions lors de livraisons et des voitures des clients sur la voirie rue sommeville devant le tabac :**

Pour décharger la marchandise liée à la vente de tabac, le camion de livraison doit se trouver le plus près possible du bureau de tabac.

Cette règle n'est pas valable pour les autres livraisons (relais colis par exemple). Le propriétaire est déjà intervenu auprès des prestataires.

La maire-adjoint en charge de la dynamique commerciale interviendra auprès des prestataires de livraisons par un courrier.

Il est aussi signalé que des véhicules se garent devant une cour qui est la sortie d'une copropriété place de l'Eglise. Le signallement sera transmis à la Police Municipale.

**\*concernant la rue de la grande Ferme et devant la pharmacie du Vieux Pays :**

La police municipale dresse environ 3 PV par mois. Ce nombre paraît peu pour les membres du collège habitants devant ce problème récurrent provoquant un manque de visibilité. Les membres du collège habitants les plus proches proposent de fournir les horaires où ces stationnements sont constatés.

Il est évoqué aussi le problème futur de stationnement après la livraison des appartements du nouveau bâtiment à l'angle de la rue Batelière et de la rue Sermonoise.

**\*concernant le stationnement square des platanes (problème après la chaîne) :**

Il s'agit d'un accès pompiers normalement sécurisé par une chaîne et un cadenas, l'OPH attend un devis pour l'installation d'une borne escamotable pour sécuriser le lieu et laisser l'accès aux pompiers.

**\*concernant les abords des écoles :**

Le plan Vigipirate est toujours en vigueur d'où la présence de barrière devant les écoles.

Des panneaux sont en cours d'installation devant chaque école pour signaler la présence d'enfants.

Il n'est pas possible de mettre des agents de la police municipale devant chaque école à la même heure.

Il est demandé s'il est possible d'installer un ralentisseur sur l'avenue des Tilleuls devant la maternelle Paloisel et la crèche. La mairie va pratiquer un relevé de vitesse et de passage.

## **5- Circulation des vélos sur les trottoirs**

Il est rappelé que les vélos ne sont pas autorisés sur les trottoirs. Ces personnes sont verbalisables.

Seuls les vélos tenus à la main sont autorisés à rouler sur le trottoir ainsi que les enfants de moins de 8 ans qui sont sur leur vélo.

## **6- Etat des voiries Rue Sommeville et Jean François Millet**

La rue Sommeville est une voirie départementale. Ces rues dépendent donc du Conseil Général de Seine et Marne. La Mairie ne peut pas intervenir sur des voiries non communales.

Des demandes de reprise de voirie ont déjà été faites auprès du Conseil Général à plusieurs reprises (dernier courrier en date du 27 février 2015).

Concernant la rue Jean Française Millet : Un certain nombre d'opérations de voirie sont proposées au budget, qui sera voté lors du conseil municipal du 23 mars 2015. La reprise de la rue Jean François Millet pourra faire partie des réflexions.

## **7- Point sur l'organisation des périodes de neige et de gel**

Il y a une équipe de permanence au Centre technique Municipal en cas d'alerte météo, qui est très vigilante.

Il est précisé que la priorité est donnée au salage et déneigement des axes routiers : les voies de passage de bus, les voies en pentes ainsi qu'aux abords des écoles.

Concernant l'épisode neigeux du 19 janvier dernier, il n'y a pas eu d'alerte météo, ce qui explique qu'il n'y ait pas eu d'anticipation. L'épisode a été très soudain et très court mais les équipes du CTM ont néanmoins été très réactives.

## **8- Déjection canines : sensibilisation et distribution de sacs**

Les distributeurs de sacs ont été retirés sur la commune puisque ils étaient vidés très rapidement et parfois utilisés à mauvais escient.

Depuis 3 ans, une opération de sensibilisation a été lancée et des sacs sont disponibles à l'accueil de la mairie. Toutefois cette distribution n'a pas vocation à perdurer et quand le stock de sac sera épuisé la commune ne poursuivra pas la démarche. Il est rappelé que chaque propriétaire est responsable des déjections de son chien.

## **9- Actions possibles de la police municipale**

Un tableau des missions de la police municipale, qui est déjà paru dans le journal Rencontre, sera diffusé aux membres du conseil de quartier.

Il est précisé en fin de séance que les membres du conseil de quartier doivent orienter les habitants vers le CTM si des questions peuvent être traitées en direct sans attendre le prochain conseil de quartier (CTM : 01 60 60 07 74).

M. Péridon tient à préciser qu'il n'est pas constructif de concevoir les conseils de quartier comme une confrontation entre les habitants et la collectivité. Il est préférable de s'approprier d'autres thématiques dans une démarche participative, plutôt que de traiter de signalements divers qui peuvent être réglés directement par les services concernés. Le quartier Gare organise par exemple un pique-nique dans l'objectif de fédérer et donner ainsi une autre dimension au conseil de quartier.

## **10- Informations diverses**

❖ D'importants travaux de mise en accessibilité et de modernisation de la gare de Combs-la-Ville, financés par la Région Île-de-France, le STIF et SNCF ont débuté depuis le mois de janvier 2015, pour une durée d'environ 21 mois, afin de rendre les quais et les trains accessibles à tous (voyageurs en fauteuils roulants, avec des poussettes ou des bagages, personnes âgées...).

Actualité de la ligne D sur le site : [maligned.transilien.com](http://maligned.transilien.com)

❖ Elections départementales : Dimanche 22 et 29 Mars, ouverture des bureaux de vote : 8h-18h

❖ Les collectivités doivent se doter d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en 2017.

Le SCOT est un document de planification qui vise à mettre en cohérence, à l'échelle d'un bassin de population, les politiques locales qui concernent la vie quotidienne des habitants (urbanisme, habitat, déplacement, commerce...).

Outil participatif territorial : « je carticipe » en ligne du 1er mars au 1er juin, sur la plateforme: [senart.carticipe.fr](http://senart.carticipe.fr)

❖ La prochaine réunion des co-vice présidents aura lieu le mardi 26 mai et la réunion du conseil de quartier aura lieu **le mardi 9 juin à 19h30** à la Clavelière.

Validé le 17 avril 2015 par le maire-adjoint  
en charge de l'animation des conseils de quartier,

M. PERIDON

Validé le 27 avril 2015  
Par le co-vice Président,

Mme TOURIGNY

## **Complément d'information suite au conseil de quartier**

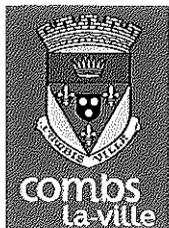
Un comptage permettant de connaître le nombre de passages des véhicules et leur vitesse a été réalisé rue Boissière durant une période de 13 jours, du 23 janvier au 4 février 2015 (période suffisamment longue pour être significative).

Le comptage a touché 15 979 véhicules, soit 1230 véhicules par jour.

Les éléments qui ressortent du comptage sont les suivants :

- La grande majorité des véhicules roulent à une vitesse comprise entre 30km/h et 45km/h : 83.9% des véhicules.
- Les véhicules qui roulent au-delà de 50km/h représentent 3.9% des passages.

Compte tenu du résultat, il n'apparaît pas nécessaire d'installer un dispositif particulier.



Mairie de Combs-la-Ville  
Place du Général de Gaulle  
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex  
Tel. : 01 64 88 28 28  
Fax : 01 64 88 28 29

**DIRECTION COMMUNICATION, INNOVATION  
ET MOYENS GENERAUX**  
Service Conseils de Quartier et Dynamique Commerciale

Tel : 01.64.13.16.12  
Fax : 01.64.88.61.66

### Suivi du conseil de quartier Vieux Pays du 9 décembre 2014

Le dernier conseil de quartier a fait émerger un certain nombre de questions et remarques sur le quartier Vieux Pays. Ci-dessous les éléments de réponses pour les questions en attente :

- **Stationnement abusif d'un camion aux pneus crevés devant DIA et l'école Beausoleil durant plusieurs jours**

Le véhicule utilitaire stationné avenue de Quincy a été mis en fourrière le 18/12/2014 au motif de stationnement abusif de plus de 7 jours consécutifs.

- **Conteneurs rue Batelière sortis en permanence**

Un courrier a été adressé au propriétaire des logements. Celui-ci a pris contact avec nos services pour nous indiquer que la configuration des lieux rendait le stockage difficile. Une prochaine rencontre avec le propriétaire est envisagée sur place.

- **Vitesse rue Boissière**

Un comptage est en cours de réalisation dans la rue afin de connaître la vitesse des véhicules.

- **Stationnement de véhicules à l'angle des rues Sermonoise et Grande Ferme**

Le signalement a été transmis à la police municipale, qui procède déjà régulièrement à des contrôles dans le secteur.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le maire et par délégation,  
Le maire-adjoint

  
Frédéric PERIDON